



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Mémoire sur le projet d'une installation de liquéfaction de gaz naturel sur le territoire de la ville de Bécancour

Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement

5 mars 2015

1. Le rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable

Les dernières interventions de la Fédération devant le BAPE, dans des dossiers touchant le secteur énergétique, remontent aux consultations tenues sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le Shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent et sur la ligne à 735 kV Chamouchouane–Bout-de-l'Île d'Hydro-Québec. La FCCQ avait alors mis de l'avant des recommandations sur la nécessité d'un portefeuille énergétique pluriel et le besoin de se doter d'infrastructures adéquates pour renforcer la sécurité énergétique, et elle s'apprête à le refaire dans ce cas-ci.

La Fédération avait aussi indiqué que le Québec présentait une nécessité d'apporter de l'information économique neutre et objective dans le débat public. Le volet économique se trouve d'ailleurs dans la définition de la mission du BAPE, qui consiste à éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Toutefois, la sphère économique est trop souvent évacuée du débat public. Cela fait en sorte de laisser toute la place à l'environnement et à l'acceptabilité sociale lorsqu'il est question de développement durable.

Un débalancement entre les trois volets du développement durable est notable, empêchant du même coup leur cohabitation harmonieuse. L'expression *développement durable* contient bel et bien le mot *développement* et non le mot *arrêt* ou *moratoire*. Dans le cadre de ce projet, des opposants professionnels se sont encore une fois manifestés pour toutes sortes de raisons. Selon la Fédération, il est temps d'offrir une autre vision plus globale des choses et de remettre les pendules à l'heure.

La FCCQ croit que le Québec doit miser sur l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles et sur l'utilisation de ses infrastructures qui représentent, de façon indéniable, deux de ses plus importants atouts. Il s'agit d'un des principaux constats de la Vision économique 2012-2020, publiée au printemps 2012 par la Fédération. Le secteur énergétique est d'ailleurs une priorité constante pour la FCCQ. Un comité Énergie a été formé et est actif depuis plusieurs années. Il regroupe la plupart des joueurs importants de l'industrie énergétique et s'assure que les positions défendues par la Fédération, dans ce domaine, sont pertinentes et qu'elles reflètent bien les consensus de l'industrie.

La FCCQ fera valoir et insistera sur sa connaissance approfondie des enjeux et des intérêts économiques en cause dans le cadre de ce projet, sans toutefois négliger les autres volets du développement durable.

2. Les justifications techniques et économiques de ce projet

Le promoteur, SLNGaz, a pour objectif de construire et d'exploiter une usine de liquéfaction de gaz naturel dans le parc industriel et portuaire de Bécancour. Ce projet permettrait d'offrir à des clients, qui n'ont pas accès au réseau actuel de distribution du gaz naturel, une autre option énergétique. En effet, ces clients ont besoin de combustibles capables de fournir une haute température et leurs choix énergétiques actuels sont limités. Ce projet s'inscrit dans un contexte énergétique et économique mondial en pleine mouvance et dans la nécessité d'avoir accès, au Québec, à un portefeuille énergétique pluriel. De plus, qu'il ne s'agit pas de la première usine du genre au Québec qui liquéfie le gaz naturel et l'entrepose dans un gros réservoir, puisque Gaz Metro possède une telle installation dans l'est de Montréal, installation qui est en processus d'expansion.

Justifications techniques

Selon la FCCQ, le parc industriel et portuaire de Bécancour est un bon choix d'emplacement pour le promoteur, puisque son activité nécessite l'accès à un réseau de distribution en gaz naturel avec approvisionnement fiable¹ et l'accès à un port en eau profonde, afin de lui permettre d'avoir accès aux marchés visés, soit le nord du Québec et le nord du Canada.

Contrairement à la taille typique des projets d'usine de liquéfaction de gaz naturel, qui est de 10 à 20 fois supérieure à celle du projet proposé par SLNGaz, le modèle d'affaires vise la production de gaz naturel liquéfié (GNL) et le transport direct à petite échelle, par bateau et par camion, chez les clients. Ainsi, les navires méthaniers qui seront utilisés par le promoteur sont près de deux fois moins imposants et contiennent jusqu'à 10 fois moins de mètres cubes (m³) que les méthaniers typiques et peuvent accéder à la majorité des quais existants. Les installations incluront une capacité de stockage, de chargement et de transport du GNL.

Selon les documents déposés par SLNGaz, les installations seront conformes au code CSA Z276 : GNL – Production, stockage et manutention. Le projet inclura deux unités de liquéfaction utilisant des technologies connues et éprouvées. Ces unités refroidiront le gaz naturel à des températures atteignant -162 °C et fonctionneront 24 heures par jour. Elles auront une capacité de production individuelle de 1 400 tonnes métriques par jour, ce qui pourrait représenter une production annuelle d'environ 1 million de tonnes de GNL.

Le réseau de conduites acheminant le GNL au quai de chargement comprendra une conduite de GNL pour le chargement des navires. Le transfert du GNL à la station de chargement des navires sera assuré par deux pompes centrifuges submersibles installées dans le réservoir. Étant donné que le taux de chargement sera d'environ 1 500 m³/h, le promoteur estime le temps de chargement à environ 10 heures pour un navire méthanier de 15 000 m³.

¹ Gaz Métro fournira un approvisionnement en gaz naturel de 1 330 Mm³ standards par année.

Les clients pourront aussi être desservis par camions. SLNGaz prévoit que 4 camions, d'une capacité moyenne de 50 m³, desserviront les clients chaque semaine. Le temps de chargement, qui s'effectuera principalement de jour, sera d'environ 2 heures.

La firme d'experts, que le le promoteur a embauché, a analysé les risques du projet selon les exigences du *Guide d'analyse des risques technologiques* du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Elle a notamment examiné les éléments sensibles du milieu récepteur, les risques à traiter et à liquéfier le gaz naturel, de même que celui lié aux accidents potentiels en se basant sur l'expérience norvégienne ainsi que des scénarios d'accidents et la gestion de ces risques d'accidents.

À la lecture de l'étude d'impact, la FCCQ constate que les choix techniques faits par SLNGaz sont bien détaillés, déjà éprouvés, et que la gestion des risques technologiques a bien été étudiée pour chaque composante du projet. La majorité des impacts sont faibles; l'usine est à l'intérieur d'un parc industriel et des choix technologiques judicieux ont été faits dès la phase de conception.

Justifications économiques

La région de Bécancour a durement été touchée au cours des dernières années, au plan économique, avec les fermetures des usines Norsk Hydro et, plus récemment, Gentilly-2. L'implantation d'une importante usine d'engrais avait été annoncée en 2012, mais, en décembre 2014, il a été décidé de repousser le projet à 2018. L'investissement total d'environ 488 M \$CAD sera donc plus que bienvenu.

Selon les chiffres fournis par le promoteur, l'usine générera des dépenses d'exploitation annuelles d'environ 110 M \$CAD, dont une partie sera consacrée aux salaires des 30 emplois directs à Bécancour, comptant une vingtaine de techniciens ainsi qu'une dizaine d'employés administratifs et de supervision. Vingt emplois directs seraient également créés au siège social à Montréal. Pour les emplois indirects, ce serait plus de 85 emplois qui découleraient de l'exploitation de l'usine.

Le projet permettra de desservir par navire méthanier et par camion les endroits où le gaz naturel n'est pas disponible. En effet, les réseaux de distribution de gaz naturel de Gaz Métro et de Gazifère, même si ce n'est pas en entier, couvrent une portion appréciable du territoire québécois. L'accès à ce nouveau combustible pourrait favoriser le développement industriel et les retombées économiques dans les régions plus nordiques, étant donné la réduction anticipée des coûts d'énergie des entreprises qui utilisent présentement d'autres sources d'énergie. Leur compétitivité s'en trouvera améliorée et possiblement même leur productivité, puisque des montants seront dégagés pour d'autres fins.

Pour les retombées économiques globales calculées pour SLNGaz, elles totalisent plus de 217 M\$ sur le produit intérieur brut (PIB) du Québec, représentant ainsi 44 % des investissements prévus, et permettront la création d'une moyenne d'environ 200 emplois à temps plein au Québec, pendant la période de construction, avec une pointe de 250. Les emplois indirects se chiffrent, quant à eux, à environ 1 000 par année pour la durée des travaux.

Même les gouvernements provincial et fédéral y trouveront leur compte, avec des revenus fiscaux et parafiscaux d'environ 17,6 M\$ pour la phase de construction et de 4,7 M\$ annuellement pour la phase d'exploitation.

De plus, SLNGaz entend réaliser un autre investissement majeur en implantant des installations de réception et entreposage de GNL sur la Côte-Nord pour desservir la clientèle. Les investissements envisagés pour ces installations sont de l'ordre de 130 M\$.

Pour la FCCQ, il est important que SLNGaz ait comme priorité la maximisation des retombées locales, et ce, pas seulement parce qu'elle diminue ses coûts en employant une main-d'œuvre locale et des équipements disponibles à proximité. Il faut que le promoteur continue de démontrer son intérêt à faire affaire avec des fournisseurs locaux, puisqu'elle peut compter plus rapidement sur l'obtention d'une pièce, d'un équipement ou d'un service, économisant ainsi du temps sur le calendrier de réalisation.

Dans le cadre de ce projet, si SLNGaz scindait un gros contrat en plusieurs petits contrats, les entrepreneurs locaux seraient en mesure de soumissionner. Ils deviendraient ainsi très compétitifs par rapport à un entrepreneur extérieur de la région, car ils n'auraient pas à payer de nuitées, ni de frais de subsistance, puisque leur main-d'œuvre retourne à la maison chaque soir. Pour la Fédération, cette façon de faire est importante. La FCCQ est toutefois consciente que certaines activités nécessitent des employés plus spécialisés. Cela pourrait toutefois permettre plus de nuitées dans les établissements hôteliers locaux et davantage de repas chez les restaurateurs.

La FCCQ tient donc à souligner l'importance des retombées économiques du projet, pour une région durement éprouvée depuis quelques années, de même que les retombées économiques globales que ce projet pourrait générer dans plusieurs régions du Québec, à la suite d'investissements additionnels en installations de réception et entreposage de GNL, de substitutions énergétiques et de modernisation des procédés de production. Si le chantier en lui-même ne sera pas nécessairement le plus imposant des dernières années au Québec, il pourrait le devenir indirectement pour l'ensemble de l'économie québécoise qui, espérons-le, soit plus dynamique pour les années à venir qu'elle ne l'est actuellement. Ce type de projet a besoin d'approvisionnements sécuritaires et diversifiés en gaz dans son modèle d'affaires. Notre espoir est que le développement de ce projet favorise, à terme, la production de gaz naturel québécois.

3. L'acceptabilité sociale et l'accueil favorable du milieu local

La Fédération a un comité Développement durable au sein de ses instances qui vise à examiner de plus près les diverses problématiques que des entreprises peuvent rencontrer à cet égard, notamment en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale. Certains des membres de ce comité s'intéressent de très près à la question de l'acceptabilité sociale et de l'accueil favorable du milieu local. Ils ont d'ailleurs travaillé au sein du Conseil patronal de l'environnement du Québec à la réalisation du *Guide de bon voisinage*, qui présente les bonnes pratiques pour bien harmoniser les activités industrielles avec l'environnement et les communautés. La FCCQ est donc en mesure de bien comprendre le processus dans lequel s'est engagée SLNGaz à cet égard.

Puisque le projet est à plus petite échelle que les projets types d'usines de liquéfaction de GNL, cela permet d'avoir de plus petites quantités de GNL entreposées à l'usine, ce qui atténue les risques potentiels. Le promoteur souligne d'ailleurs, dans son étude d'impact, que l'entreposage du réservoir de GNL sera assurée par la meilleure et la plus sécuritaire technologie disponible, soit du type dit « à intégrité totale » en béton armé. Il est donc faux de dire, comme certains opposants, que la proximité de l'ancienne centrale nucléaire de Gentilly-2 est un risque majeur si jamais il y avait explosion. Une paroi externe en béton armé protège aussi le réacteur nucléaire des agressions.

L'étude d'impact a démontré que la phase de construction aurait de faibles ou de très faibles impacts sur le patrimoine archéologique et historique, sur les activités récréotouristiques, sur la qualité de vie, notamment sur le bruit, ainsi que sur les infrastructures publiques. L'étude d'impact a également démontré que la phase d'exploitation aurait de faibles ou de très faibles impacts sur la qualité de vie, notamment sur les odeurs et sur le bruit, ainsi que sur les infrastructures publiques.

De mars à mai 2014, plus de 30 rencontres et échanges ont été organisés par le promoteur avec les parties prenantes. Les groupes consultés incluent notamment les élus, les représentants de différents ministères, les organismes environnementaux et socio-économiques, les industries voisines et les Abénakis de Wôlinak.

La première étape de consultation a permis de présenter le projet de façon générale, de recueillir les commentaires préliminaires des parties intéressées sur les enjeux et préoccupations à prendre en considération dans l'élaboration du projet et de recueillir de l'information pertinente pour l'étude d'impact. Selon la FCCQ, cette première étape est névralgique et permet de tisser un lien entre le promoteur et le milieu local. SLNGaz n'a pas escamoté cette importante étape et la Fédération ne peut que l'en féliciter.

Une deuxième étape de consultation s'est tenue sous forme de quatre table sectorielles dans le but d'approfondir les échanges par secteur d'intérêt avec les intervenants.

Deux journées de type porte ouverte à la population ont aussi été organisées pour recueillir les opinions et les attentes des citoyens vis-à-vis de ce projet, où une période de questions-réponses a notamment eu lieu. Cette façon de faire est très appréciée des citoyens, selon l'expérience des membres de la FCCQ qui ont à mener des consultations. C'est encore une fois une bonne pratique du promoteur en matière de consultation et la Fédération tient à le souligner.

Les principaux enjeux et préoccupations ressortant du processus de consultation peuvent se résumer à 1) privilégier la main-d'oeuvre et les entreprises locales et régionales; 2) impliquer socialement l'entreprise dans le milieu d'accueil, notamment en y installant un bureau permanent; 3) déterminer l'approvisionnement québécois par rapport aux exportations et la rentabilité à long terme du projet, en raison de la compétitivité du prix du GNL par rapport à d'autres formes d'énergie; 4) évaluer l'impact sur le bilan du Québec en termes de gaz à effet de serre (GES) ainsi que sur les émissions fugitives; 5) comprendre la sécurité et les risques associés à la production du GNL; 6) discuter de l'impact visuel du projet ainsi que des impacts cumulatifs dans la zone industrielle de Bécancour; 7) évaluer l'effet de la navigation sur l'érosion des berges et sur les ressources naturelles aux alentours.

Pour la FCCQ, ces enjeux et préoccupations, qui se retrouvent pour la plupart dans à peu près tous les projets, sont tout à fait normaux. Le promoteur s'est engagé à poursuivre les échanges avec les différents intervenants du milieu d'accueil tout au long de l'implantation du projet, sous différentes formes, selon les besoins et attentes des parties concernées.

Il ne faut pas non plus oublier qu'*acceptabilité sociale* n'est pas synonyme d'*unanimité*. Tout projet, quel qu'il soit, engendre des impacts. Le promoteur doit donc démontrer qu'il prend toutes les précautions afin de minimiser ces impacts, ce que SLNGaz a fait, selon la FCCQ. À titre illustratif, pour tous les scénarios d'accidents évalués, les résidents du secteur et les lieux publics sont trop éloignés et ne peuvent pas être affectés.

À la suite de ces consultations, diverses actions ont été entreprises par le promoteur, ce qui est, encore une fois, une bonne pratique de la part de SLNGaz. Parmi celles-ci, des recommandations ont été prises en considération dans l'élaboration de l'étude d'impact, de même que des inventaires sur le terrain qui ont été réalisés conjointement avec la communauté abénaquise. La FCCQ a aussi noté l'implication de l'entreprise dans l'élaboration d'un programme d'engagement social. Pour ce qui est des préoccupations environnementales, une analyse du cycle de vie carbone est en cours d'élaboration, et des discussions ont été tenues avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle de Victoriaville quant aux possibilités de récupération du CO₂.

Selon la Fédération, toutes ces actions et ces échanges démontrent bien la proactivité de SLNGaz ainsi que son désir à bien s'intégrer dans son milieu d'accueil et à développer des relations durables avec les communautés concernées.

4. Les efforts environnementaux et la minimisation des impacts du projet

Le gaz naturel, en remplacement d'autres énergies, telles que le diesel, le mazout et le charbon, permet une réduction immédiate des émissions de GES d'environ 25, 31 et 42 % respectivement². Il est donc intéressant pour les grands consommateurs de carburants et combustibles assujettis au système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE) de GES d'avoir la possibilité de réduire leurs émissions et d'aider le gouvernement du Québec à atteindre ses ambitieuses cibles de réduction.

Pour la FCCQ, il est important de considérer l'impact environnemental global du projet et non seulement le projet lui-même. Selon les chiffres fournis par SLNGaz, les émissions de GES émises par l'usine seront de 31 000 tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone (t éq. CO₂) par année. Toutefois, si 50 % de la production est consommée au Québec, pour remplacer du diesel ou du mazout chez les clients visés, cela se traduirait par une réduction annuelle d'environ 600 000 t éq. CO₂ par année, selon les données du promoteur.

Selon la Fédération, il est clair que ce projet est une plus-value pour le Québec en ce qui a trait à la réduction des émissions de GES. Il pourrait même avoir un effet d'entraînement chez les clients visés qui pourraient profiter des programmes Écopformance et/ou Technoclimat du gouvernement du Québec pour implanter des mesures d'efficacité et/ou d'innovation énergétiques en plus du soutien pour la réduction des émissions de GES par la substitution énergétique. Il n'est pas rare qu'une entreprise implante d'autres mesures visant l'augmentation de la compétitivité et de la productivité lorsque les activités de l'usine doivent, de toute façon, être interrompues. Il y aurait donc aussi une possibilité que le projet permette d'accroître le leadership québécois en matière d'efficacité et d'innovation énergétiques.

En ce qui a trait à la minimisation des impacts du projet lors de la phase de construction, l'étude d'impact a démontré que les impacts sur la végétation allaient être de moyenne envergure, notamment due au déboisement d'une partie du terrain et de la perte d'environ deux hectares de milieux humides. Sans être des spécialistes dans le domaine, la Fédération constate qu'aucune des espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées par le gouvernement ou par la communauté abénaquise n'a été répertoriée.

Pour les faunes terrestre et aquatique, de même que les oiseaux, la FCCQ constate également que les impacts sont jugés très faibles ou faibles, puisqu'aucune des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, n'a été répertoriée dans ou à proximité du site. Le site n'avait ni les caractéristiques ni une probabilité d'y voir ces espèces y établir leur habitat, celui-ci ne correspondant pas à celui présent sur le site.

² GAZ MÉTRO (2013), *Mémoire présenté à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec*, page 16.

Toutefois, pour la qualité de l'air, la Fédération constate que les activités de construction pourraient entraîner des modifications temporaires de la qualité de l'air par l'émission de poussières provenant des travaux de terrassement et du camionnage. Quant aux eaux de drainage, le réseau de drainage des zones en construction sera aménagé de façon à diriger les eaux de ruissellement vers un bassin de rétention, avant d'être rejetées dans le cours d'eau localisé, et un plan de suivi sera mis en place.

En ce qui concerne la minimisation des impacts du projet lors de la phase d'exploitation, très peu d'eau sera utilisée, consommée et rejetée, et les normes québécoises de qualité de l'air seront respectées. La FCCQ a toutefois constaté qu'il y aurait davantage d'impact au plan visuel, étant donné que les résidents des environs de l'île Valdor verront la torchère de 90 m de hauteur, les échangeurs cryogéniques à 44 m de hauteur ainsi que le réservoir d'entreposage de GNL d'un diamètre de 44 m et d'une hauteur de 50 m. Une grande partie des installations sera tout de même visuellement similaire aux autres du milieu d'insertion.

La Fédération constate que le seul impact sur la végétation en exploitation proviendra de l'érosion potentielle des rives du fleuve Saint-Laurent, sous l'action du battement des vagues provoqué par le passage des navires. Selon l'étude d'impact, rien de majeur n'est anticipé comme impact sur les faunes terrestre et aquatique, de même que sur les oiseaux.

SLNGaz a une responsabilité d'effectuer une surveillance environnementale étroite des travaux, et la Fédération constate qu'elle s'est engagée à le faire. Le promoteur s'est engagé à ce que toutes les mesures de protection de l'environnement prévues dans l'étude d'impact ainsi que toutes les conditions acceptées par elle soient intégrées aux documents contractuels qui régiront le chantier.

C'est donc dans cette optique que la Fédération reconnaît que SLNGaz a fait beaucoup d'efforts et doit poursuivre dans cette voie pour bien documenter son étude d'impact, la façon dont elle compte gérer les risques ainsi que les mesures d'atténuation, afin de démontrer aux citoyens que ce projet sera acceptable aux plans social et environnemental.

Conclusion et recommandation

La Fédération rappelle que le projet sera important en matière de retombées économiques pour la région et potentiellement pour d'autres régions nordiques du Québec non desservies par les réseaux de distribution de gaz naturel. L'investissement total d'environ 488 M\$ sera le bienvenu dans une région durement frappée économiquement au cours des dernières années. Selon les chiffres fournis par le promoteur, l'usine générera des dépenses d'exploitation annuelles d'environ 110 M \$CAD, dont une partie sera consacrée aux salaires des 30 emplois directs à Bécancour, dont une vingtaine de techniciens ainsi qu'une dizaine d'employés administratifs et de supervision. Pour les emplois indirects, ce serait plus de 85 emplois qui découleraient de l'exploitation de l'usine.

Pour les retombées économiques globales calculées pour SLNGaz, elles totalisent plus de 217 M\$ sur le PIB du Québec, représentant ainsi 44 % des investissements prévus, et permettront la création d'une moyenne d'environ 200 emplois à temps plein au Québec, pendant la période de construction, avec une pointe pouvant atteindre 250 emplois. Les emplois indirects se chiffrent, quant à eux, à environ 1 000 par année durant les travaux.

Au plan technique, les installations seront conformes au code CSA Z276 : GNL – Production, stockage et manutention. Des navires et des camions pourront être chargés pour des livraisons directes aux clients. La FCCQ constate que les choix techniques faits par SLNGaz sont bien détaillés, déjà éprouvés, et que la gestion des risques technologiques a bien été étudiée pour chaque composante du projet. La majorité des impacts sont faibles; l'usine est à l'intérieur d'un parc industriel et des choix technologiques judicieux ont été faits dès la phase de conception.

Par ailleurs, la Fédération tient à souligner que le projet devrait bien s'intégrer à son milieu d'accueil, grâce à plus de 30 consultations et échanges effectués et à la prise en compte des préoccupations de la population locale, notamment pour les inventaires sur le terrain qui ont été réalisés conjointement avec la communauté abénaquise. Même si le risque zéro n'existe pas, l'étude d'impact a démontré que, pour tous les scénarios d'accidents évalués, les résidents du secteur et les lieux publics sont trop éloignés et ne peuvent pas être affectés.

Finalement, concernant les faunes terrestre et aquatique, de même que les oiseaux, la FCCQ constate que les impacts sont généralement jugés très faibles ou faibles, autant lors de la phase de construction que lors de la phase d'exploitation. Dans leur ensemble, la majorité des impacts potentiels identifiés sont de faible ou de très faible importance. Pour les émissions atmosphériques, le projet aidera à améliorer le bilan des entreprises desservies en ce qui a trait à leurs émissions de NOx, de SO₂ et de particules fines. En ce qui concerne les GES, la réduction nette pour le Québec serait de plus d'un demi-million de t éq. CO₂ par année si 50 % de la production est consommée dans la province.

La FCCQ croit qu'il est primordial de se doter d'un portefeuille énergétique pluriel, dont le GNL, ainsi que d'infrastructures adéquates pour renforcer la sécurité énergétique du Québec. La Fédération recommande donc au BAPE ce qui suit :

- **recommander au gouvernement d'aller de l'avant avec le projet d'une installation de liquéfaction de gaz naturel sur le territoire de la ville de Bécancour.**